

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 27 septembre 2010
Séance du 9 septembre 2010

34 Sud Oise Athlétisme - convention de mise à disposition de deux éducateurs sportifs de la ville au bénéfice de l'association - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAÏDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES
M. CABARET
Mme PORAS
Mme KOUACHI-MAHSAS
Mme M'BAYE-DIAO
Mme BARBETTE
M. SEGUIN
Mme SOKOLONSKI
M. CHEURFA

Pouvoir à : Mme BASMAISON
Pouvoir à : M. VILLEMAIN
Pouvoir à : M. GRIMBERT
Pouvoir à : M. BOULHAMANE
Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET
M. MACHU
Mme FEVRIER

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39
39
36

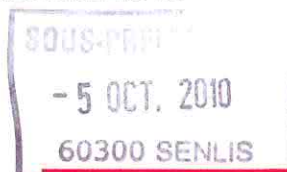
■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose :

Lors de la séance du 17 décembre 2007 le conseil municipal a validé la convention de mise à disposition de deux éducateurs sportifs au bénéfice de l'association Sud Oise Athlétisme. Ces deux animateurs sportifs effectuent respectivement 7 heures par semaine durant les périodes scolaires. Les animateurs travaillent en étroite collaboration avec le service des sports.

La présente convention, qui vous est proposée, renouvelle cette mise à disposition de deux éducateurs de la ville au bénéfice de l'association Sud Oise athlétisme sur la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission «Epanouissement du citoyen, jeunesse» en date du 9 septembre 2010

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de deux éducateurs sportifs de la ville au bénéfice de l'association Sud Oise athlétisme pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2013.

Article 2 : d'imputer les dépenses afférentes au budget de la Ville (compte 65745/40/DB).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis

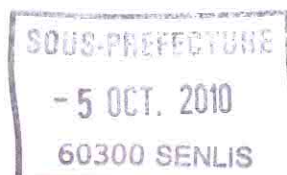
Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil;
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05/10/10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE